**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015**

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : JOUANOLOU Maryse (procuration : A. ABADIE).

Secrétaire de Séance : Louis DINTRANS

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. **Vente du Presbytère.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l’autoriser à formaliser la vente du Presbytère d’Andrest afin de financer les projets d’investissement dont fait partie l’extension de la nouvelle école communale.

Une proposition d’achat a été faite par un particulier au prix de 92 000 euros.

Cette somme n’étant pas éloignée de l’avis facultatif sur le prix du bien donné par France Domaine (120 000 euros avec une marge de négociation d’environ 10%) et par l’agence FNAIM Lestrade (100 000 euros), il est proposé de consentir à la vente de l’immeuble et ses dépendances.

Les associations occupant actuellement les locaux seront réinstallées à l’ancienne poste en cours de rénovation. Une réunion d’information se tiendra le 4 juin afin d’informer les associations sur cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, et compte tenu de la situation du marché immobilier, approuve la proposition de vente.

1. **Convention de création d’un ALAE-ALSH avec la Fédération Léo Lagrange 65 :**

Madame COURREGES présente la convention qui liera la commune d’Andrest à la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées pour l’année 2015 et qui créera un Accueil de Loisirs Associé à l’Ecole (ALAE) en plus de conserver le Centre de Loisirs Andrest-Siarrouy (ALSH) pendant les vacances scolaires.

Un directeur d’ALAE sera présent pendant le deuxième service de cantine et de garderie les midis et assurera une permanence de direction deux heures par semaine.

Les tarifs de cantine et de garderie seront modulés en fonction du quotient familial, les tickets seront remplacés par une facture globale mensuelle payable par chèque ou espèces.

La création d’un ALAE permettra à la commune de bénéficier d’aides financières substantielles de la Caisse d’Allocations Familiales et permettra une diversification des activités proposées aux enfants ainsi qu’une plus grande flexibilité dans le paiement des prestations de cantine et de garderie par les parents.

Les temps d’activités périscolaires demeurent totalement gratuits.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve la signature de cette convention par le Maire.

1. **Micro-crèche intercommunale :**

Monsieur PLENACOSTE évoque auprès des élus l’implantation future d’une micro-crèche sur Andrest en 2016 qui sera intégralement financée par la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM).

Une étude réalisée pour la CCVM indique que la commune d’Andrest est le lieu le plus viable pour l’implantation de cette structure.

Plusieurs terrains en centre-bourg sont susceptibles d’accueillir le projet.

La commune ainsi que la CCVM vont sonder les propriétaires des lieux afin d’aboutir à une implantation réunissant le meilleur rapport qualité-prix.

1. **Plan Communal de Sauvegarde :**

Charlyne CARRERE, adjoint administratif municipal, en charge de l’élaboration du Plan Communal de Sauvegarde expose aux conseillers la démarche d’élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite « loi de modernisation de la sécurité civile » a rendu le PCS obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ce qui est le cas d’Andrest.

Le PCS a pour but de mettre en place une méthodologie d’intervention en cas de catastrophe naturelle, sanitaire, technologique ou liée à un accident majeur.

Un recensement des moyens matériels et humains, des personnes vulnérables et l’élaboration d’une plan de travail en cas d’incident constitue les piliers du PCS.

Il est ainsi proposé que des élus s’investissent dans l’organigramme d’intervention, le personnel communal et le Maire étant intégrés automatiquement dans le PCS.

Au sein des divers quartiers d’Andrest, l’engagement d’administrés volontaires est nécessaire afin de recenser les personnes vulnérables et afin de servir de relais en cas de catastrophe.

Les élus s’engagent à donner une liste de noms très prochainement afin de prendre en charge les divers secteurs d’intervention du PCS (logistique, voirie, accompagnement…).

1. **Création d’un emploi CAE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création d’un emploi CAE de 20 heures à pourvoir dès le 1er septembre 2015, suite au départ en retraite de madame Marie-Ange TREMOULET, agent titulaire : adjoint technique territorial 2ème classe.

L’appel à candidatures sera lancé prochainement par affichage municipal et via le site internet de Pôle Emploi.

Le nouvel agent CAE devra être éligible au CAE et titulaire du BAFA afin d’assurer l’animation des activités périscolaires, le service cantine et de garderie pendant la pause méridienne et l’entretien des locaux communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve la proposition et autorise le Maire à procéder au recrutement de l’agent.

1. **Règlementation de la voirie communale :**

Monsieur COMBESCOT, 2ème adjoint au Maire, évoque la nécessité de maintenir dans un bon état de conservation les chaussées de la commune à la suite de la rénovation de rues, comme actuellement la rue Robespierre.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées applique déjà, via une règlementation stricte, une norme interdisant l’ouverture de la chaussée pour des travaux de viabilisation cinq ans après la rénovation d’une chaussée par la collectivité territoriale (sauf intervention urgente).

Il est donc proposé que cette règlementation s’applique également pour la voirie communale.

La commune avertira tous les riverains de la réfection d’une voie afin qu’ils viabilisent simultanément leurs parcelles.

La réception des travaux par la commune marquera un délai de cinq ans pendant lequel aucune ouverture sur la voirie rénovée ne sera admise, sauf intervention urgente (incident lié aux réseaux d’électricité, eau, gaz, téléphone ou assainissement).

Les interventions urgentes nécessiteront une remise en état de la chaussée par le professionnel responsable afin qu’aucune trace ne soit visible sur les revêtements.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve la proposition.

1. **Comptes rendus des commissions et de l’intercommunalité :**

-Intercommunalité :

-Monsieur le Maire évoque une réunion entre le Président de la CCVM et le directeur de la Poste afin d’évoquer l’implantation d’un distributeur automatique de billets au sein du Centre Multi Services Jean Moulin d’Andrest.

Ce distributeur est demandé par la population locale, les personnes de passage fréquentant le Centre Multi Services ainsi que les commerçants.

-Monsieur PLENACOSTE évoque l’opposition des élus locaux face à la loi NOTRE qui envisage la création de grandes intercommunalités avec un seuil minimum de 20 000 habitants.

Monsieur PARROT ajoute que des fusions sont envisagées avec les intercommunalités voisines (Rabastens et Maubourguet).

La Préfecture via la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se prononcera au 1er janvier 2016 sur d’éventuelles fusions.

-Monsieur le Maire mentionne l’initiative de monsieur Patrick BAYLERE, Maire de Sedze-Maubecq et enseignant-chercheur à l’Université de Pau et des Pays de l’Adour.

Monsieur BAYLERE s’est déplacé à Andrest dans le but d’évaluer la faisabilité d’un projet de panneaux photovoltaïques souples qui pourraient être installés en centre-bourg afin de générer de l’électricité.

Ces panneaux encore au stade expérimental se fondraient naturellement dans le paysage et diminueraient l’empreinte écologique de la commune.

Le projet est en phase de réflexion au sein de la CCVM.

-Commission Travaux :

Monsieur COMBESCOT annonce la consultation de cinq entreprises concernant le point-a-temps 2015.

Le Conseil délègue au Maire, à l’unanimité, la signature du marché de point-à-temps 2015 pour une somme se situant entre 10 000 et 20 000 euros HT.

-Commission communication :

Monsieur LENDRES évoque une réunion en juin avec monsieur Olivier SOROS (entreprise SO HAPPY !) afin de finaliser le site internet qui sera en ligne dès cet été.

Un bulletin municipal est aussi en préparation et sera distribué avant la fin de l’année scolaire.

-Commission sociale :

Madame COURREGES annonce qu’un habitant d’Andrest, professionnel du secteur de l’insertion, s’est proposé bénévolement afin de créer un atelier de réalisation de CV et de lettres de motivation au profit des demandeurs d’emploi de la commune.

Une première rencontre est programmée pendant le mois de juin à la Mairie avec les personnes intéressées afin d’évaluer leurs attentes.

1. **Tirage au sort des jurés d’assises :**

Monsieur le Maire procède comme tous les ans au tirage au sort des trois jurés d’assises issus des listes électorales d’Andrest :

-M. GAUDUCHEAU Alcide

-M. SOULET Francis

-M. SERRANO Manuel

La liste sera communiquée aux services de l’Etat.

1. **Questions diverses :**

-Le Syndicat Départemental d’Energie propose à la commune un devis de 275.46 euros afin de procéder à la restauration d’un coffret électrique détérioré.

Le Conseil approuve la dépense à l’unanimité.

-Madame COURREGES annonce la fermeture d’un poste d’enseignant dès la rentrée scolaire 2015-2016 décidée par l’inspection académique malgré la stabilité des effectifs.

-Deux décisions modificatives (DM) doivent être prises afin de réévaluer les dépenses de la commune en matière d’investissement et de fonctionnement (service ADS et dépenses AGEDI et SDE):

DM01 : Fonctionnement (dépenses) :

022 Dépenses imprévues : -8 600

6558 Autres contributions obligatoires : + 16 295

023 Virement à la section d’investissement : - 7 695

Investissement :

Dépenses : 204182-000 Autres org pub- Bâtiments et instal : - 7 695

Recettes : 021-00 Virement de la section de fonctionnement : - 7 695

DM02 : Investissement (dépenses) :

020-00 Dépenses imprévues : -750.00

2051-000 Concessions et droits similaires : +750.00

Les DM sont approuvées à l’unanimité.

*La séance est levée à 23h00.*